

## Inventiva annonce le Remboursement des Prêts BEI, le Rachat d'une partie des BSA BEI et l'émission des deux premières tranches dans le cadre du Nouveau Financement

- Remboursement intégral des Prêts BEI existants<sup>1</sup> d'un montant d'environ 62 millions d'euros et finalisation du rachat de tous les 2,266,023 BSA Tranche A BEI existants et de 700.000 BSA Tranche B BEI existants<sup>2</sup> (correspondant à environ 22,7 millions d'Actions Sous-jacentes) pour un prix de rachat de 50 millions d'euros
- Émission des Obligations Convertibles Tranche A (35 millions d'euros) et des Obligations Amortissables Tranche B (40 millions d'euros), pour un tirage initial total de 75 millions d'euros dans le cadre de l'Opération de Financement<sup>3</sup> avec des fonds et comptes gérés par BlackRock et Claret Capital Partners

**Daix (France), New York City (New York, États-Unis), 12 juin, 2026** – [Inventiva](#) (Euronext Paris et NASDAQ : [IVA](#)) (« **Inventiva** » ou la « **Société** »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de thérapie orale pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« **MASH** »), annonce aujourd'hui la réalisation, le 12 juin 2026, des étapes clés suivantes des opérations précédemment annoncées le 2 juin 2026 (l'« **Opération Combinée** ») : (i) le remboursement intégral des Prêts BEI et le rachat d'une partie des BSA BEI existants ; et (ii) l'émission des Obligations Convertibles Tranche A et des Obligations Amortissables Tranche B, ainsi que des BSA Prêteurs, dans le cadre de l'Opération de Financement pour un produit net de 71.298.750 €.

---

<sup>1</sup> La Société a précédemment conclu un Contrat de Financement avec la Banque Européenne d'Investissement (la « **BEI** »), en date du 16 mai 2022 (le « **Contrat de Financement BEI** »), aux termes duquel la BEI a mis à la disposition de la Société des prêts d'un montant maximal de 50,0 millions d'euros, répartis en deux tranches égales de 25 millions d'euros chacune. Ces prêts sont collectivement désignés sous le nom de « **Prêts BEI** ».

<sup>2</sup> Dans le cadre du Contrat de Financement BEI, la Société a conclu avec la BEI un contrat d'émission de bons de souscription d'actions daté du 1<sup>er</sup> juillet 2022, lequel a été modifié le 12 août 2022 et le 11 juin 2024 (le « **Contrat BSA** »), en vertu duquel la Société a émis 2.266.023 bons de souscription d'actions au profit de la BEI le 28 novembre 2022 dans le cadre du financement de la Tranche A des Prêts BEI (les « **BSA Tranche A BEI** »), chacun à un prix d'exercice de 4,02 € par bon de souscription d'actions, et (ii) 3 144 654 bons de souscription d'actions à la BEI le 4 janvier 2024 dans le cadre du financement de la Tranche B des Prêts BEI (les « **BSA Tranche B BEI** »), chacun à un prix d'exercice de 3,95 € par bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription d'actions émis en vertu du Contrat BSA conclu avec la BEI avait un prix de souscription de 0,01 € et, tel qu'émis initialement, donnait à la BEI le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société. Les BSA Tranche A BEI et les BSA Tranche B BEI sont collectivement désignés sous le nom de « **BSA BEI** ».

<sup>3</sup> Comme annoncé le 2 juin 2026, la Société a conclu un Accord de Souscription avec les Prêteurs (tels que définis ci-dessous) dans le cadre d'un nouveau financement destiné à remplacer les Prêts BEI en cours, comme décrit plus en détail ci-dessous. Les opérations envisagées par le Contrat de Souscription sont collectivement désignées sous le nom d'« **Opération de Financement** ».

Ces étapes font suite à la clôture de l'offre précédemment annoncée de 27.272.727 *American Depositary Shares* (« **ADSs** ») à un prix d'offre de 4,40\$ par ADS, dont le règlement est intervenu le 5 juin 2026 (l'« **Offre Equity** »).

## Opérations BEI

Le 12 juin 2026, en application du Contrat Cadre conclu avec la BEI le 1<sup>er</sup> juin 2026, et à la suite de la satisfaction des conditions applicables (notamment la réalisation d'un financement par emprunt ou par apport en capitaux propres d'un montant minimum de 90 millions d'euros, satisfaite lors de la clôture de l'Offre Equity), la Société :

- a remboursé par anticipation et intégralement l'ensemble des montants dus au titre des Prêts BEI (y compris le principal et les intérêts courus), pour un montant total de 62.204.435,60 millions d'euros<sup>4</sup> ; et
- a racheté et annulé l'intégralité des BSA Tranche A BEI et 700.000 BSA Tranche B BEI, correspondant à environ 22,7 millions d'Actions Sous-jacentes BEI, pour un prix de rachat agrégé de 50 millions d'euros.

Les BSA BEI Restants seront remis en vue de leur annulation dès l'émission des Nouveaux BSA BEI, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, que celle-ci prévoit actuellement de tenir le 30 juin 2026 ou, si cette approbation n'est pas obtenue lors de cette assemblée, lors d'une assemblée générale ultérieure qui se tiendra au plus tard le 31 octobre 2026.

## Émission des Tranches A et B dans le cadre de l'Opération de Financement

Le 12 juin 2026, conformément au Contrat de Souscription conclu le 2 juin 2026 avec des fonds et comptes gérés par BlackRock et Claret Capital Partners (ensemble, les « **Prêteurs** »), et à la suite de la satisfaction des conditions suspensives applicables (notamment (i) la réalisation d'une levée de fonds equity d'au moins 90 millions d'euros, satisfaite par l'Offre Equity, et (ii) le remboursement des Prêts BEI), la Société a émis les deux premières tranches de l'Opération de Financement, pour un montant brut initial de 75 millions d'euros :

- **Tranche A** : 35 millions d'euros d'obligations senior garanties convertibles en action d'une valeur nominale de 1 euro chacune (les « **Obligations Convertibles** ») ; et
- **Tranche B** : 40 millions d'euros d'obligations senior garanties amortissables d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune (les « **Obligations Amortissables** »).

Conformément aux termes et conditions du Contrat d'Émission des Obligations Convertibles Tranche A, le prix de conversion des Obligations Convertibles (le « **Prix de Conversion** ») a été fixé à 5,2893 euros, correspondant à une prime de 40% appliquée au prix d'offre en euros par Action Ordinaire, représentée par chaque ADS cédée dans le cadre de l'Offre Equity (soit 3,7781 euros). Le Prix de Conversion était soumis à un minimum égal au VWAP sur 30 jours précédant immédiatement la date d'émission, soit 4,1108 euros, et au prix minimum prévu par les autorisations en vigueur de la Société, soit 2,7943 euros.

Sur la base du Prix de Conversion, chaque Obligation Convertible (valeur nominale de 1 euro) est convertible en 0,18907 nouvelle Action Ordinaire, (le « **Ratio de Conversion** »), égal à la valeur nominale de 1 euro divisée par le Prix de Conversion. Le Ratio de Conversion est soumis aux ajustements usuels dans certains cas, tels que décrits dans les termes et conditions des Obligations Convertibles.

---

<sup>4</sup> Le montant final remboursé reflète les intérêts courus jusqu'au 12 juin 2026. La BEI a accepté de renoncer aux frais de remboursement anticipé qui auraient autrement été dus en vertu du Contrat de Financement BEI au titre du Remboursement du Prêt BEI.

Les investisseurs sont invités à se reporter aux informations figurant dans le communiqué de presse du 2 juin 2026 concernant les attentes sur les ressources de trésorerie de la Société à l'issue de l'Offre Equity, l'Opération de Financement et les Opérations BEI.

## Émission et Prix d'Exercice des BSA Prêteurs

Concomitamment à l'émission des obligations Tranche A et Tranche B, le 12 juin 2026 (la « **Date d'Emission des BSA** »), la Société a émis au profit des Prêteurs les BSA Prêteurs (bons de souscription d'actions), conférant aux Prêteurs le droit de souscrire initialement à une Action Ordinaire par BSA Prêteurs, sous réserve des ajustements usuels. Conformément aux termes et conditions du Contrat d'Emission des BSA conclu entre la Société et les Prêteurs, le prix d'exercice des BSA Prêteurs (le « **Prix d'Exercice** ») a été fixé à 4,1559 euros, égal une prime de 10% par rapport au prix d'offre en euros par Action Ordinaire, représentée par chaque ADS cédée dans le cadre de l'Offre Equity (soit 3,7781 euros).

Sur la base du Prix d'Exercice, la Société a émis les BSA Prêteurs selon les modalités suivantes :

- 1.624.196 BSA Prêteurs Tranche A/B, représentant 6,75 millions d'euros d'Actions Ordinaires, déterminé en divisant 6,75 millions d'euros par le Prix d'Exercice.
- 661.709 BSA Prêteurs Tranche C, représentant 2,75 millions d'euros d'Actions Ordinaires, déterminé en divisant 2,75 millions d'euros par le Prix d'Exercice.

Les BSA Prêteurs Tranche A/B sont exerçables lors de l'émission des Obligations Convertibles de la Tranche A et des Obligations Amortissables de la Tranche B.

Les BSA Prêteurs Tranche C ne sont exerçables qu'en cas de tirage futur des Obligations Amortissables Tranche C<sup>5</sup>.

Les BSA Prêteurs sont exerçables jusqu'au plus tôt entre (i) le dixième anniversaire de la Date d'Émission des BSA ou (ii) la date de clôture effective d'une offre publique adressée directement aux actionnaires de la Société conformément aux Sections 14(d) et 14(e) du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié.

## Règlement-Livraison

Aucun des titres émis dans le cadre de l'Opération de Financement ne sera admis aux négociations ni admis à Euroclear. Dès lors que des actions auront été émises à la suite de la conversion des Obligations Convertibles ou de l'exercice des BSA Prêteurs, elles seront automatiquement assimilées aux Actions Ordinaires existantes et admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0013233012.

## Prochaine publication / évènement

- Assemblée générale annuelle – 30 juin 2026

---

<sup>5</sup> En vertu du Contrat de Souscription conclu entre la Société et les Prêteurs, l'émission des Obligations Amortissables de la Tranche C d'un montant maximal de 55,0 millions d'euros est subordonnée, entre autres, (a) à l'émission préalable et intégrale des Obligations Convertibles de la Tranche A et des Obligations Amortissables de la Tranche B, (b) le respect d'un ratio dette/capitalisation boursière maximal de 10 % sur la base d'un VWAP sur 30 jours, cette capitalisation boursière incluant les actions ordinaires de la Société et les bons de souscription préfinancés émis dans le cadre du financement structuré par actions d'un montant maximal de 348,0 millions d'euros annoncé le 14 octobre 2024 (le « **Financement Structuré** »), (c) la réalisation par la Société du critère d'évaluation composite principal de son essai NATiV3 en cours et (d) l'exercice des bons de souscription d'actions émis dans le cadre de la deuxième tranche du Financement Structuré (les « **BSA T3** ») ou toute autre levée de fonds propres d'un montant d'au moins 100,0 millions d'euros. Les Obligations Amortissables de la Tranche C peuvent être émises en une seule fois pour un montant d'au moins 10,0 millions d'euros chacune, au cours d'une période d'émission ultérieure qui ne doit pas s'achever plus tard que le 28 février 2027

## À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans la recherche et développement de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de patients atteints de la MASH. La Société évalue actuellement le lanifibranor dans le cadre de l'étude clinique pivot de phase 3 pour le traitement de patients adultes atteints de la MASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (symbole : IVA, ISIN : FR0013233012) et sur le Nasdaq Global Market aux États-Unis (symbole : IVA). <https://www.inventivapharma.com>

## Contacts

### Media Relations

Pascaline Clerc: [media@inventivapharma.com](mailto:media@inventivapharma.com)

Mark Corbae: [inventivapr@icrhealthcare.com](mailto:inventivapr@icrhealthcare.com)

### Investor Relations

David Nikodem: [IR@inventivapharma.com](mailto:IR@inventivapharma.com)

Patricia L. Bank: [patti.bank@icrhealthcare.com](mailto:patti.bank@icrhealthcare.com)

## Note spéciale aux déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de "safe-harbor" du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, incluses dans ce communiqué de presse sont des déclarations prévisionnelles. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, les attentes d'Inventiva concernant sa capacité à mener à bien l'Opération Combinée en tout ou en partie et le calendrier de celle-ci, y compris le remplacement des BSA Tranche B BEI existants, toute approbation des actionnaires d'Inventiva requise par l'Opération Combinée, y compris le calendrier prévu pour l'obtention de toute autorisation requise et les conséquences d'un éventuel défaut d'obtention de cette autorisation par Inventiva. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir l'intention", "planifier", "chercher", "estimer", "peut", "sera", "pourrait", "devrait", "conçu", "espérer", "cible", "potentiel", "opportunité", "possible", "viser", et "continuer" et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations d'attentes futures et d'autres déclarations prospectives basées sur les convictions de la direction. Ces déclarations reflètent les opinions et les hypothèses qui prévalent à la date des déclarations et impliquent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats futurs, les performances ou les événements futurs et ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs qui échappent au contrôle d'Inventiva. Il n'y a aucune garantie, en ce qui concerne le produit candidat, que les résultats des essais cliniques seront disponibles dans le délai prévu, que les essais cliniques futurs seront lancés comme prévu, que le produit candidat recevra les autorisations réglementaires nécessaires, ou que les étapes prévues par Inventiva ou ses partenaires seront atteintes dans les délais prévus, ou même qu'elles le seront. Les résultats futurs peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris la réalisation de la clôture des comptes, le fait que les données intermédiaires ou les données issues de toute analyse intermédiaire des essais cliniques en cours ne permettent pas de prédire les résultats futurs des essais cliniques, le fait que la recommandation du DMC ne préjuge pas d'une éventuelle autorisation de mise sur le marché, qu'Inventiva ne peut pas fournir d'assurance sur les impacts du Suspected Unexpected Serious Adverse Reaction (SUSAR) sur le recrutement ou l'impact final sur les résultats ou le calendrier de l'essai NATiv3 ou les questions réglementaires qui s'y rapportent, Inventiva est une société en phase clinique qui n'a pas de produits approuvés et n'a pas de revenus historiques, Inventiva a subi des pertes importantes depuis sa création, Inventiva n'a jamais généré de revenus à partir de la vente de produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations, en l'absence desquels Inventiva pourrait être obligée de réduire de manière significative ses activités, de retarder ou d'interrompre un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement, d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales, et pourrait ne pas pouvoir poursuivre ses activités, la capacité d'Inventiva à obtenir des financements et à conclure des transactions potentielles, dans les délais prévus, ou tout simplement, la capacité d'Inventiva à remplir, en tout ou en partie, les conditions des Opérations Combinées, dans les délais prévus ou tout simplement, ainsi que la

question de savoir si, quand et dans quelle mesure valeurs mobilières émises dans le cadre de l'Opération Combinée, ainsi que tout autre les instruments dilutifs pourront être exercés et par quels détenteurs, la capacité d'Inventiva à obtenir les autorisations des actionnaires requises dans le cadre de l'Opération Combinée, la capacité d'Inventiva à respecter les termes du Contrat de Souscription conclu avec les Prêteurs et des documents de financement connexes, ainsi que l'exercice éventuel des bons de souscription d'actions, y compris les BSA T3. Le succès futur d'Inventiva dépend de la réussite du développement clinique, des approbations réglementaires et de la commercialisation ultérieure du lanifibranor, les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats futurs et les résultats des essais cliniques d'Inventiva et de ses partenaires peuvent ne pas étayer les revendications d'Inventiva et de ses partenaires concernant les produits candidats, les attentes d'Inventiva concernant ses essais cliniques peuvent s'avérer erronées et les autorités réglementaires peuvent exiger des arrêts supplémentaires et/ou des modifications supplémentaires des essais cliniques d'Inventiva, les attentes d'Inventiva concernant le plan de développement clinique du lanifibranor pour le traitement de la MASH peuvent ne pas se réaliser et ne pas soutenir l'approbation d'une demande de nouveau médicament (New Drug Application), la capacité d'Inventiva à identifier d'autres produits ou produits candidats présentant un potentiel commercial significatif, la capacité d'Inventiva à mettre en œuvre ses capacités et sa stratégie de commercialisation, de marketing et de fabrication, la capacité d'Inventiva à coopérer avec succès avec ses partenaires existants ou à conclure de nouveaux partenariats, et de remplir ses obligations au titre de tout accord conclu dans le cadre de ces partenariats, les avantages de ses partenariats actuels et futurs sur le développement clinique, les autorisations réglementaires et, le cas échéant, la commercialisation de son produit candidat, ainsi que la réalisation des étapes importantes prévues dans le cadre de ces partenariats et le calendrier correspondant, Inventiva et ses partenaires peuvent rencontrer des retards substantiels au-delà des attentes dans leurs essais cliniques ou échouer à démontrer la sécurité et l'efficacité à la satisfaction des autorités réglementaires applicables, la capacité d'Inventiva et de ses partenaires à recruter et à retenir des patients dans les études cliniques, le recrutement et la rétention de patients dans les études cliniques est un processus coûteux et chronophage qui pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs échappant au contrôle d'Inventiva et de ses partenaires, le produit candidat d'Inventiva peut provoquer des réactions indésirables ou avoir d'autres propriétés qui pourraient retarder ou empêcher son approbation réglementaire, ou limiter son potentiel commercial, Inventiva doit faire face à une concurrence importante, et les activités d'Inventiva, les études précliniques et les programmes de développement clinique ainsi que les calendriers, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Inventiva pourraient être affectés de manière significative et négative par des modifications de lois et réglementations, des conditions défavorables dans son secteur d'activité, des événements géopolitiques et les conflits actuels, les épidémies, et les conditions macroéconomiques, y compris les évolutions des politiques commerciales internationales, l'inflation mondiale, les fluctuations des marchés financiers et du crédit, des droits de douane et autres barrières commerciales, les troubles politiques et les catastrophes naturelles, les marchés financiers incertains et les perturbations dans les systèmes bancaires. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la sincérité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles.

Veillez-vous référer au Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2026 et au Rapport Annuel sur le Formulaire 20-F (Form 20-F) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de la SEC le 8 avril 2026 pour d'autres risques et incertitudes affectant Inventiva, y compris ceux décrits sous la rubrique "Facteurs de risque", et dans les futurs documents déposés auprès de la SEC. D'autres risques et incertitudes dont Inventiva n'est pas actuellement connaissance peuvent également affecter ses déclarations prévisionnelles et peuvent entraîner des résultats réels et un calendrier des événements qui diffèrent matériellement de ceux anticipés. Toutes les informations contenues dans ce communiqué de presse sont à jour à la date du présent communiqué. Sauf obligation légale, Inventiva n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives mentionnées ci-dessus. Par conséquent, Inventiva n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences découlant de l'utilisation de l'une des déclarations susmentionnées.

#### **Avertissements**

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.